



Fonds Régions et Ruralité (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Rapport d'activités 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Pour la période se terminant le 31 décembre 2021

MRC du Val-Saint-François

Adopté le 16 février 2022
Résolution CM-2022-02-03

BILAN

La MRC du Val-Saint-François a bénéficié d'une somme de **1 103 173 \$** pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – Volet II Soutien à la compétence et au développement local et régional*.

Bilan des activités par priorité d'intervention

Les priorités annuelles d'intervention pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2021 ont été adoptées au mois de décembre de l'année 2021.

Voici les priorités adoptées.

1. Réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC :

- *Entamer la révision du schéma d'aménagement de la MRC (planifier les travaux, réaliser les différents portraits sectoriels, faire le bilan des activités et orientations de planification)*
- *Adapter la réglementation et les différents outils de planification afin de répondre aux besoins des municipalités de la MRC et du milieu*
- *Application du règlement régional sur la forêt dans un objectif de mise en valeur et d'aménagement durable de la forêt privée du territoire*
- *Mise à jour des différentes données géographiques*
- *Prise d'inventaire constante en géomatique selon les divers services de la MRC*
- *Élaboration partielle du plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC, le travail se poursuivra en 2022*
- *Débuter la participation et la collaboration de la MRC aux divers travaux des bureaux de projets de gestion des zones inondables*

2. Mise en œuvre des diverses planifications du territoire de la MRC :

- *Mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé (consolidation des acquis et améliorer la performance en ce qui a trait au bilan de la MRC en sécurité incendie)*
- *Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles*
- *Mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles. Projet de gestion responsable du polystyrène, tournée des écoles, nouveaux contrats pour les collectes de matières recyclables et de matières organiques*

- Continuer la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Mise en ligne du répertoire agroalimentaire, accompagnement des entrepreneurs agroalimentaires, attirer, accompagner, outiller et retenir la relève agricole, développer et promouvoir l'agrotourisme, rédaction d'un guide d'approvisionnement responsable et d'achat local, encourager l'achat local, MRC Nourricières et mettre en valeur le couvert forestier
- Mise en œuvre d'un plan de communication visant à promouvoir les services et à faire rayonner les attraits de la MRC auprès des partenaires, des citoyens, des touristes et de potentiels nouveaux résidents

3. Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (notamment dans les domaines social, culturel, touristique et environnemental)

- Offrir du soutien aux municipalités en rendant disponibles des données géomatiques et cartographiques sur un support de visualisation approprié (Arc Reader) et des outils technologiques essentiels à la prise de décision municipale
- Rencontres entre officiers municipaux pour aider à la formation, pour faciliter les échanges et pour accroître les compétences et les connaissances des personnes ressources des municipalités
- Soutien technique aux municipalités dans l'application des mesures de protection environnementale
- Soutien technique aux municipalités en terme de foresterie urbaine ou en aménagement du territoire

4. Entretien et améliorer le réseau cyclable régional de façon à assurer la qualité, l'esthétisme et la sécurité des usagers du réseau. Doter le réseau cyclable d'un plan de développement à long terme. Évaluer le meilleur modèle à mettre en place pour assurer la gestion du réseau cyclable

5. Gestion relative à l'écoulement des cours d'eau sous la compétence de la MRC

- Soutien aux municipalités dans les problématiques liées aux cours d'eau et l'application réglementaire
- Modification des outils règlementaires de la MRC afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des cours d'eau
- Soutien informatif aux citoyens en matière de cours d'eau et planifier des rencontres d'informations publiques, s'il y a lieu
- Tenir et maintenir un inventaire des cours d'eau de la MRC et des demandes des citoyens
- Administrer le Fonds cours d'eau de la MRC

6. Promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- *Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs manufacturier, industriel, commercial, touristique, culturel et agricole*
- *Gestion des différents Fonds dédiés à l'entrepreneuriat FLI, FLS et le Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME)*
- *Offrir un soutien financier aux jeunes promoteurs et aux entreprises d'économie sociale, selon les enveloppes disponibles*
- *Contribuer au réseau Accès entreprise Québec (AEQ), participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau AEQ et inscrire les interventions des conseillers AEQ en complémentarité avec les intervenants de la région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales*
- *Participer à divers comités locaux et régionaux et créer des partenariats afin de promouvoir et de soutenir l'entrepreneuriat*
- *Assurer la continuité du projet ARTERRE*

7. Mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (social, culturel, touristique, sentiers cyclables, transport collectif)

- *Un conseiller en développement est responsable du soutien au développement et de la promotion des activités des communautés locales du Val-Saint-François. Il assure l'animation du milieu et coordonne divers projets structurants pour les communautés rurales*

8. Soutenir les dix-huit municipalités dans le développement du territoire

- *Le FRR contribuera à soutenir le développement du territoire, par la reconduction du Fonds de soutien aux projets structurants*

9. Conclure des ententes, l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

BILAN FINANCIER	
Dépenses ou projets	Sommes engagées 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
Sommes encaissées en 2021	1 103 173 \$
Sommes libérées de projets antérieurs	
Total des sommes disponibles	1 103 173 \$
Moins les sommes engagées :	
Soutien aux projets structurants – enveloppe générale Voir détail page 6. Inclus dans la priorité 7	101 710 \$
Budget de fonctionnement – différents services municipaux. Correspond aux priorités 1 à 6 et 8 (partie Transport collectif)	979 324 \$
Total des sommes engagées	1 081 034 \$
Montant résiduel reporté à 2022	22 139 \$

Enveloppe générale					
Promoteur	Projet	Total du projet	Sommes engagées	Sommes à verser	Sommes versées
Centre d'Art de Richmond	Restauration de l'accès exclusif au CAR	9 987,88	4 993,94	0,00	4 993,94
Coop de solidarité des Stokoï et Stokoïses	Installation d'une borne de recharge	13 750,00	5 553,00	2 776,50	2 776,50
Coop Val-Horizon	Marché en ligne	37 910,40	18 321,00	9 160,50	9 160,50
Couvent Mont-Saint-Patrice	Ascenseur	750 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Centre de ski de fond Richmond-Melbourne	Réparation des infrastructures	8 145,00	4 072,50	0,00	4 072,50
Parc historique de la Poudrière de Windsor	Amélioration de la terrasse	38 125,82	19 062,91	9 531,45	9 531,46
Les Sentiers de l'Estrie	Pérennisation des sentiers des Monts Stoke	20 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Marché champêtre de Melbourne	Aire de jeu	16 240,00	7 120,00	3560,00	3 560,00
Musée de l'ardoise	Théâtre au Pays de l'ardoise	25 174,00	12 587,00	6 293,50	6 293,50
TOTAL		919 333,10	101 710,35	46 321,95	55 388,40